

Justice

Marie-Madeleine Mborantsuo provoque le désaveu public en France

Par DE

Il ne fait plus du tout bon fréquenter la présidente de la Cour constitutionnelle du Gabon en ce moment. Le procureur général près la Cour de cassation française, la plus haute juridiction, Jean-Claude Marin, vient de l'apprendre à ses dépens. Le magistrat français avait reçu en grande pompe, au siège de son institution, Marie-Madeleine Mborantsuo. Il décernera à son hôte très controversé au Gabon une médaille de la Cour de cassation française. Un honneur suprême qui n'est réservé qu'aux seules personnalités qui ont contribué positivement au rayonnement du droit. Ce qu'on ne peut pas trouver dans le CV de Mborantsuo. Elle s'est plutôt illustrée, depuis un quart de siècle, par la mise en place d'un système politique qui consacre la négation du droit. Les derniers événements en date étant sa parti-

icipation active dans le putsch militaro-politique qui est en train de se dérouler au Gabon avec plusieurs centaines de morts à la clé. De nombreuses privations de liberté arbitraires. C'est dire si cette femme qui s'est affichée fièrement aux côtés de Jean-Claude Marin pour la « photo de famille » après la décoration est un personnage trouble au passé surchargé. Cette distinction, en réalité, vient du sommet de l'Etat français où s'exprime actuellement « la forme la plus aboutie de la francafrique ». Cela veut dire que Jean-Claude Marin qui est en réalité un collaborateur très soumis du ministre français de la Justice – les parquets ayant la réputation d'être sous l'autorité des gardes de Sceaux – a remis cette médaille au nom du pouvoir français. Les franc africains Hollande, Valls et Ayrault ne pouvaient pas ignorer la petite « sauterie » que le procureur s'appropriait à organiser en l'honneur de la putschiste «

Appelez-moi dieu ». Surtout que ce procureur a bâti toute sa carrière jusqu'au sommet des parquets français grâce à son sens développé de la soumission vis-à-vis du pouvoir politique. Il a par exemple retardé le plus possible les enquêtes sur les biens mal des chefs d'Etats africains en France. Ce pour ne pas gêner le pouvoir français de Nicolas Sarkozy, très redevable aux dictateurs africains au plan financier. Les juges qui avaient découvert que plusieurs d'entre eux avaient accru de manière significative leur patrimoine à partir de 2008 ont voulu étendre les enquêtes qu'ils menaient à ce moment-là à ces faits nouveaux. Le procureur s'y est opposé et a plutôt choisi de diligenter une enquête préliminaire. Elle a l'avantage pour lui d'être conduite sous son autorité par la police judiciaire de Paris. Cela arrangeait Nicolas Sarkozy dont plusieurs amis chefs d'Etats (Omar Bongo, Denis Sassou

Nguesso) et financiers étaient épinglés dans ce dossier. Tout le contraire d'un juge indépendant qui pouvait « aller dans tous les sens ». Le procureur Marin s'est opposé durement aux parties civiles dans le dossier sur l'attentat de Karachi. Plusieurs ingénieurs français avaient été tués par un attentat dans cette ville. Les groupes djihadistes ayant « justifié » cette opération par l'arrêt par la France du versement de commissions liées à la vente quelques années plutôt des frégates au Pakistan. Les parties civiles françaises voulaient que la responsabilité de l'Etat français soit reconnue dans ce drame. Jean-Claude Marin s'y est opposé. Surtout que Jacques Chirac qui a demandé l'arrêt de ces paiements avait la preuve qu'une partie de ces commissions revenaient en France au profit d'Edouard Balladur et Nicolas Sarkozy. Ce n'est pas en fin de carrière et au sommet de la magistrature française qu'un tel

homme, Jean-Claude Marin, va commencer une « carrière » de rebelle face à un pouvoir politique franc africain qui voulait honorer Mborantsuo, pour sa contribution sanguinaire efficace au maintien de son système au Gabon. La médaille et la réception pompeuse qu'il a réservées à la belle-mère de BOA ont sans aucun doute été autorisées et décidées par le ministre français de la Justice, Jean-Jacques Urvois. Un « dur à cuir » très proche de Manuel Valls. Autant dire que lui-même est élément très actif de la franc africaine nouvelle formule. Cette réception pompeuse est restée en travers de la gorge au premier président de la Cour de cassation française, Bertrand Louvel. Le premier magistrat de France, selon notre confrère « Médiapart », a piqué une colère noire dès qu'il a su que son institution s'était autant souillée en recevant une putschiste aux mains couvertes de sang. Il a alors entrepris

très vite d'exorciser la haute cour française. Le communiqué victorieux que les franc africains avaient publié sur le site Internet de l'institution et sur son compte Tweeter a été tout simplement supprimé depuis samedi dernier. Tout comme la photo où Jean-Claude Marin posait fièrement aux côtés Mborantsuo. Il y avait urgence, car le procureur avait indiqué que « cette visite a donné lieu à de nombreux échanges sur le système de justice gabonais et sur l'articulation entre les différentes hautes juridictions du Gabon que constituent la Cour de cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des comptes. Elle a souligné les convergences entre les architectures judiciaires gabonaise et française ». Cela risquait de faire croire que les dénis de droit inspirés, commis et assumés au Gabon par Marie-Madeleine Mborantsuo, au nom de cette « convergence », étaient soufflés par la haute juridiction française.